

NOTE D'INFORMATION

Cette note est à destination des acteurs financés dans le cadre de l'appel à projets porté par le Comité du Nord de manière volontariste depuis une vingtaine d'années. Elle vise à encadrer le type d'activités de soins de support et de bien-être financées par la Ligue contre le Cancer.

Ces données tiennent compte de l'instruction de la DGOS sur l'amélioration de l'accès aux soins de support des patients atteints de cancer de mars 2017 à l'attention des ARS, et du panier de soins de support défini par l'INCa.

Activités financées

Les activités financées font partie du socle prioritaire défini par la Ligue contre le Cancer. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets, le Comité du Nord finance exclusivement les actions suivantes :

1. Soutien psychologique
2. Activités physiques adaptées
3. Activités autour de l'alimentation
4. Sensibilisation au sevrage tabagique
5. Accompagnement social et retour à l'emploi
6. Soins socio-esthétiques

Ces activités doivent être mises en œuvre :

- dans le respect des recommandations de la Ligue contre le Cancer,
- dans les zones non pourvues,
- en complémentarité avec les acteurs déjà présents.

Points de vigilances

Certaines activités nécessitent une vigilance particulière en raison d'un manque de données scientifiques établies et de possibles risques de dérives sectaires.

Recommandations

- solliciter l'avis de la Ligue contre le Cancer,
- consulter la Miviludes : <http://www.derives-sectes.gouv.fr/quest-ce-quune-derive-sectaire>

En cas d'incident lié à une activité mise en œuvre sans validation préalable du Comité du Nord, la responsabilité de l'acteur pourra être engagée.

Le Comité du Nord remercie l'ensemble des acteurs pour leur engagement auprès des personnes touchées par le cancer et leur contribution à des actions de qualité.

Contact

Pour toute question ou informations complémentaires : apmp.CD59@ligue-cancer.net